

**Copropriété 20 avenue de l'Ile de France - Mise à disposition
d'un local au Département du Doubs - Avenant à la convention
du 1^{er} octobre 1980**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par avenant du 1^{er} juillet 1987 à la convention du 1^{er} octobre 1980, la Ville a mis à disposition du Département du Doubs, des locaux situés à Planoise, dans la copropriété sise 20 avenue de l'Ile de France, afin d'y installer un centre médico-social.

Compte tenu principalement des besoins grandissants sur ce secteur, ces locaux sont devenus trop exigus ; dès lors, le Département était à la recherche de mètres carrés supplémentaires, afin d'améliorer les conditions de travail du personnel départemental attaché à ce centre.

Il se trouve que le local contigu de 96 m², occupé par le Centre Communal d'Action Sociale, a été libéré à l'automne 1997 : la crèche familiale Ile de France a fermé ses portes le 30 septembre.

Le Département ayant souhaité occuper les locaux laissés vacants par la crèche, il est proposé de les lui louer, aux conditions suivantes :

- loyer : 43 000 F par an (estimation des Domaines) charges locatives en sus, la date d'effet de l'avenant étant celle de la mise à disposition des lieux au Département.

Ce loyer sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir sur ces bases.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.